

***La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie :  
Défis et Perspectives******Sara MAKHLOUF  
Université de Jijel*****Résumé :**

Partant du constat de l'échec des approches classiques portant sur la gestion et l'aménagement des territoires côtiers en Algérie, cet article vise à traiter la problématique de ces territoires caractérisés par leurs multi-usages et conflits d'intérêt entre les différents secteurs et acteurs. Dans ce contexte, il s'avère impératif de faire appel à de nouveaux outils qui prennent en compte la transversalité des actions et la multiplicité des acteurs concernés dans la gestion des territoires côtiers à savoir la gouvernance et la gestion intégrées appliquées aux zones côtières.

**Mots Clés :** territoires côtiers, Gouvernance, Gestion Intégrée des Zones côtières, Développement durable, Algérie.

**الملخص:**

بعد الفشل الذي واجهته المقاربات الكلاسيكية لتسيير وتهيئة الأقاليم الساحلية الجزائرية، يهدف هذا المقال إلى معالجة إشكالية هذه الأقاليم التي تتميز بكونها متعددة الاستعمالات -التخصصات- مما يجعلها محل صراعات بين مختلف الفاعلين والقطاعات المحلية. في هذا الإطار تبرز ضرورة تبنى أدوات جديدة تأخذ بعين الاعتبار تعدد وتداخل مصالح الفاعلين المعنيين بتسيير وإدارة الأقاليم الساحلية والمتمثلة أساسا في الحوكمة والإدارة المدمجة للأقاليم الساحلية.

الكلمات المفتاحية:

الأقاليم الساحلية، الحوكمة، والإدارة المدمجة للأقاليم الساحلية، التنمية المستدامة، الجزائر.

**Introduction**

Les territoires côtiers ont toujours été des lieux de développement et de concentration des hommes et de leurs activités. En effet 70 % de la population mondiale vit à proximité des zones côtière et l'Algérie n'échappe pas à ce phénomène planétaire de littoralisation. 40 % des Algériens vivent dans la partie côtière du pays qui ne représente de 4 % du territoire national dont 70% de la population des communes côtière vivent dans la bande de 3 km de rivage.

Cette concurrence d'habiter les territoires côtiers est justifiée par leur multi-vocation et richesse en ressource qui donne lieu la possibilité de développer plusieurs activités : Tourisme, pêche, agriculture, industrie ...ect.

Or, la forte concentration des habitants et des activités, bien qu'elle génère des retombés sur la sphère économique elle cause néanmoins des répercussions négatifs sur l'état des ressources naturelles et les services écosystémiques qui leurs sont liés -tels que la pollution, l'érosion côtière, et l'urbanisation- menaçant ainsi la pérennité même de ces activités.

Compte tenu de la multiplicité d'acteurs impliqués aux zone côtières, ces derniers semblent être victimes de leur richesse en ressources naturelles source de conflits d'usage et de course vers l'exploitation et l'occupation de ces territoires sensibles. De ce fait, Le littoral est un lieu de conflits où s'affrontent des acteurs publics et privés aux intérêts souvent divergents.

Afin de répondre à cette situation, des mesures d'aménagement et de gestion ont été prises : des lois et textes législatifs, des programmes d'aménagement côtier ainsi que structures ont été créées comme le CNL et des fonds de financement dédiées à cette fin. Alors que la dégradation se poursuivait à un rythme alarmant ce qui a imposé l'urgence de repenser les politiques publiques concernant cet espace sensible.

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

Dans cette optique, il faudrait considérer les territoires côtiers comme des socio-écosystèmes où des interrelations coexistent entre les usagers tout en prenant en compte le caractère fluide de cette zone ce qui rend sa gestion plus délicat.

A cet égard, les solutions aux problèmes ne pourront être que des arbitrages résultant du dialogue et de la concertation. L'État doit donc se mobiliser avec ses partenaires publics et privés tout en croyant qu'il n'y a pas antagonisme entre développement et préservation de l'environnement dès lors que cette dernière est intégrée à celui-là et qu'elle est comprise comme un atout supplémentaire.

Dans ce contexte la Gestion Intégrée des Zones Côtières Algériennes paraît comme une perspective de gouvernance du territoire côtier national dans la mesure où elle a pour objectif de fédérer tous les acteurs autour un projet de développement durable des zones côtières.

Ce présent article ambitionne de traiter la problématique des territoires côtiers Algériens en mettant l'accent sur leurs caractéristiques, vulnérabilités pour le double objectif :

- mettre de la lumière sur les formes concurrentielles et conflictuelles qui s'exercent sur un territoire à forte pressions et attraction ;
- Analyser les outils de gouvernances et leurs pertinences dans la protection-valorisation rationnelle des territoires côtiers.

### 1. Territoire côtiers : Attractivité, Pression et Gouvernance

#### 1.1 Notion de territoire

Selon le dictionnaire de géographie <sup>1</sup>(Pierre George et Fernand Verger), Le territoire est un espace géographique qualifié par une appartenance juridique (on parle ainsi de "territoire national") ; ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Quelle que soit sa nature, un territoire implique l'existence de frontières ou de limites.

En sciences économiques, le territoire est pris dans sa dimension abstraite. En effet, si on se réfère à la définition de B. Pecqueur, Le territoire est perçu comme « une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme » <sup>2</sup>.

Pour sa part, Bernard Billaudot le définit comme un « conteneur de ressource », alors d'autres auteurs stipulent qu'il même un espace-lieu générateur de ressources (compétences, relations, voire images).<sup>3</sup>

A la lumière des ces définitions, on peut considérer le territoire comme étant une construction sociale ayant une identité, e qui se compose d'acteurs (économiques, sociaux, institutionnels) doté d'une cohésion sociétale autour du projet de développement territorial dans l'objectif.

#### 1.2 Notion de zone côtière « espace littoral » <sup>4</sup>

Véhiculé sous la vocale de « Coastal zones » en Anglais, que l'on traduit par « zone côtière » qui apparaît en français une notion plus restrictive que celle de littoral.<sup>5</sup>

Le terme littoral<sup>6</sup> vient du latin « litus, litoris » désignant la côte, il apparaît au 18ème siècle<sup>7</sup> pour remplacer progressivement les mots bord, rive et rivage<sup>8</sup>.

Le programme générale de la commission Océan Indien (COI) de l'UNESCO définit ainsi le littoral comme :

« Zone marquant la limite entre les biotopes continentaux et marins [...]portion « terrestre » de la zone côtière en relation fonctionnelle avec la côte et dans laquelle s'exercent divers activités (les conditions locales permettent seules de délimiter cet espace, de quelques mètres à plusieurs kilomètres de profondeur) ». <sup>9</sup>

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

On tend donc à une définition très large permettant à chaque étude de déterminer l'espace qui lui convient suivant la problématique adoptée.

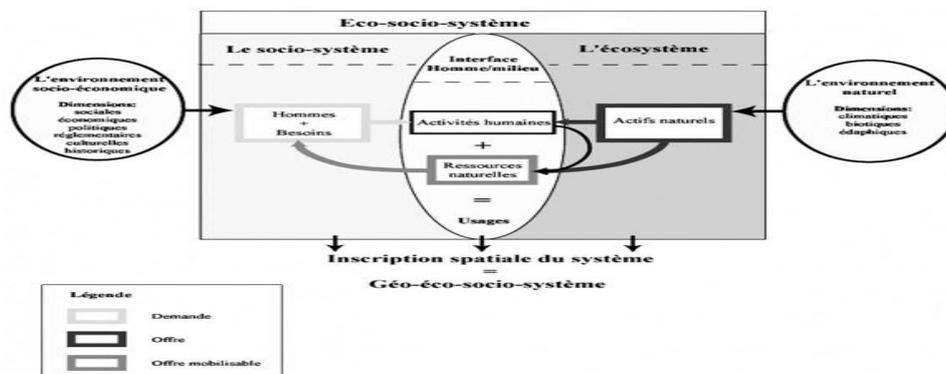
## 1.3 Le territoire côtier :

Ce territoire est considéré comme étant systématiquement constitué d'une double frange terrestre et marine, issue du caractère indissociable des franges limitrophes de ces deux domaines. A cet effet, il se présente comme :

« Un lieu géographique où se situent l'ensemble des activités humaines, soit qui s'exercent obligatoirement en mer ou sur le trait côtier (i.e l'interface terre-mer), soit qui sont profondément et durablement conditionnées et influencées par la présence de la mer, ou qui influencent celle-ci. »<sup>10</sup>

Cette définition atteste les interrelations « espace-homme » ou « nature-société » sur le territoire côtier, vu que ce dernier se compose d'un espace naturel - l'écosystème - et d'un espace anthropique - le socio-système -. La combinaison de l'écosystème et du socio-système via le système d'interface forme l'éco-socio-système, lequel s'inscrit dans l'espace et le temps sous la forme d'un géo-éco-socio-système.<sup>11</sup>

Figure 1 : Représentation schématique de l'éco-socio-système



Source : Mirault E., et Gilbert D., 2009, P 69.

Selon la figure ci-dessus, on peut noter une interaction entre les services écosystémiques fournis par les actifs naturels et les besoins anthropiques. A cet effet, ce système d'interface assure deux fonctions principales : les fonctions de ressources et les fonctions de support spatial, qui sont associées dans la notion d'espaces-ressources

## 2. Les territoires côtiers : Une forte attractivité menacée

La biodiversité la plus riche se concentre près des côtes, grâce aux conditions favorables à la vie apportées par les rivages marins. Quoique les écosystèmes qui s'y développent sont aussi les plus menacés, en raison des fortes pressions qui s'exercent sur les littoraux : urbanisation, commerce maritime et tourisme accrus, surpêche... sont autant de facteurs qui contribuent à détruire les biotopes (milieux) et à appauvrir la biocénose (espèces vivantes).

## 2.1 Les territoires côtiers: des espaces riches à multi-vocation :

Le territoire côtier national compte 14 wilayas s'étendant sur un linéaire de 1622 km<sup>12</sup> où plusieurs acteurs et une panoplie d'activités coexistent sur le territoire côtier Algérien.

## 2.1.1 Territoires à multi-usages :

Une panoplie d'usages et d'activités pourrait se développer dans les territoires côtiers, l'exemple de :

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

Tableau 1 : Les activités développées sur le territoire côtier national

Tourisme	Pêche
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 78 % des ZET nationales sont prévues au littoral.</li> <li>▪ 40% des hôtels et complexes touristiques se concentrent sur le littoral</li> </ul>	Avec 1280 km de côtes, l'Algérie dispose d'un important potentiel marin et halieutique.
Industrie	Agriculture
51% des unités industrielles nationales se localisent aux zones littorales.	Les terres de la zone côtière sont connues par leur fertilité (la SAU est estimé à 1632000 hectares)

Source : Réalisation personnelle, sur la base des données de l'«Office National des statistiques (ONS), 2015, p15.

## 2.1.2 Territoires à multiples usagers (acteurs) :

Vu les atouts dont réjouissent les territoires côtiers, plusieurs usagers sont concernés voire impliqués dans l'allocation des ressources territoriales :

Figure 2: Acteurs concernés par la gestion des territoires côtiers Algériens



Source : Réalisation personnelle, sur la base de : Kacemi M., 2006, P 2-4.

La figure ci-dessus présente les acteurs concernés par la gestion des territoires côtiers en Algérie, leurs logiques et stratégies sont souvent divergentes ce qui donne lieu à de nombreux confrontations et conflits d'intérêt générant ainsi une dégradation de l'état des ressources territoriales.

De par ses caractéristiques, le territoire côtier est un espace-ressource attractif pour plusieurs activités ce qui conduit à constater une mutation de son utilisation au fil du temps présentant ainsi des menaces sur la santé des écosystèmes côtiers source de développement et du bien-être humain

## 2.2 Territoires côtiers : Etat, Pression &amp; conséquences

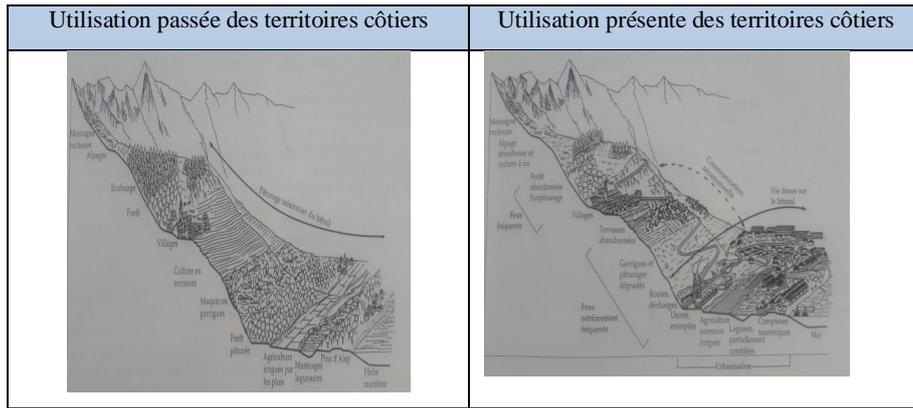
Les atouts que comptent les territoires côtiers Algériens sont à l'origine de plusieurs externalités négatives qui mettent en péril l'attractivité dont ils recèlent.

## 2.2.1 Transformation du mode d'utilisation des territoires côtiers :

A l'instar de autres côtes de la méditerranée, la côte Algérienne a enregistré une forte tendance de littoralisation ce qui a changé son mode d'occupation et d'utilisation.

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

Figure3 : Transformation du mode d'utilisation des territoires côtiers.



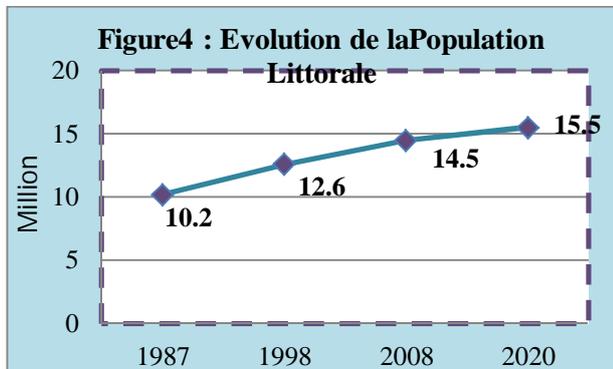
Source : Commission des communautés européennes. 1994, P5.

On constate que les territoires côtiers sont densément peuplés et fortement exploités. En effet, le phénomène de littoralisation qui se manifeste avec une forte concentration des activités humaines et économiques sur la bande littorale : Tourisme, pêche, agriculture..ect.

Cette forte concentration des activités est le reflet d'une densité élevée des hommes sur les littoraux, attirés par la disponibilité des ressources naturelles.

2.2.2 Pressions anthropiques : une population de plus en plus grandissante

Les territoires côtiers Algériens sont caractérisés par un taux élevé de concentration de la population en raison de leurs caractéristiques favorisant un tel accroissement ; l'existence des terres agricoles les plus fertiles, des infrastructures de transport et de communication, ainsi que toutes les commodités nécessaires à l'activité industrielle ne font qu'accroître cette concentration de la population sur la bande littorale.<sup>13</sup>



L'ONS prévoit une hausse de la population littorale qui atteindra 15.5 millions d'ici 2020 soit près de 40% environ de la population nationale sur un territoire représentant à peine 1,9% de la superficie totale du pays. Arrivée à une disparité de 20 fois plus que la population interne, la densité des territoires côtiers avoisine 244.4 hab/km<sup>2</sup> contre seulement 12.22 hab/km<sup>2</sup> en territoires internes du pays.

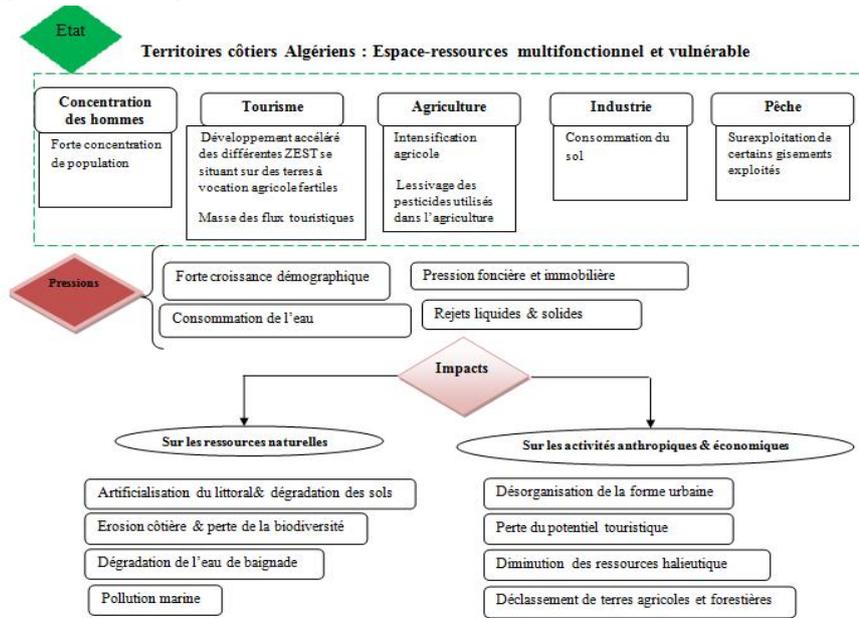
Source : Etablit par nos soin sur la base des statistiques de l'ONS, 2015, p 26.

2.2.3 Conséquences et impacts de la surexploitation des territoires côtiers Algériens :

Le territoire côtier algérien recèle d'innombrables atouts favorisant la mise en place de plusieurs activités économique. Ces même activités usent des ressources de territoires et engendrent des externalités négatives affectant ainsi le bien-être de la population.

Figure 5 : Etat , pression et impacts de la concentration anthropiques sur les territoires côtiers

L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie



Source : Réalisation personnelle, sur la base de :

- Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville, 2013, p 8-14.
- Grimes, S., 2012, p 15-20.

Il est ressort de la figure ci-dessus que les activités exercées sur les territoires côtiers ont des impacts sur les ressources naturelles générant ainsi de sérieuses répercussions menaçant la pérennité de ces mêmes activités.

Le tableau suivant résume les impacts les plus pesants :

Tableau 2: Externalités négatives sur les territoires côtiers

L'érosion côtière	L'affectation de la Qualité des eaux de baignade & la surexploitation des ressources en eau
Amplifiée par les pressions anthropiques tels que : - La forte occupation sur le rivage, - Des pollutions - L'extraction du sable	Principalement due à une : *Surfréquentation des plages dépassant leurs capacités de charge ce qui menace leurs écosystèmes. *consommation irrationnelle des ressources en eau par les touristes (350 L/jour) soit cinq fois plus d'un résident permanent.
Dégradation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers	La pollution marine
Causées par une : ❖ surexploitation des ressources halieutiques. ❖ pression foncière due à l'urbanisation et la concentration de la population permanente (population) et temporaires (touristes).	les nappes aquifères sont menacées par : ❖ les rejets liquides. ❖ Sources d'origine telluriques : polluants solides et liquides d'origines ménagères, industrielles ainsi que le lessivage des pesticides utilisés dans l'agriculture.

Source : Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville, 2013, p 2.

### 3. Conflits et concurrences sur le littoral

Bien rare, convoité, soumis à des concurrences d'usage, les territoires côtiers sont des espaces de conflits sans cesse aggravés par la mise en œuvre de solutions partielles voire sectorielles. Ces conflits sont de trois ordres :

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

Tableau 3: Types de conflits sur les territoires côtiers

Des conflits entre une exigence de plus en plus forte	Des conflits d'ordre économique et social	Des conflits d'échelle et de compétence
La protection de l'environnement prend de l'ampleur ainsi assiste-t-on à des conflits entre associations de protection de l'environnement et des collectivités locales aspirant au développement synonyme d'artificialisation des sols.	On assiste à une image de crise littorale, alors qu'il existe non seulement des potentialités mais aussi des dynamiques de développement nombreuses, mais trop sectorielles, juxtaposées les unes aux autres dans un contexte d'antagonisme (en particulier conflits d'usage du sol et de la mer).	Le littoral se caractérise par un nombre très élevé d'acteurs intervenant à des échelles très différentes (communes, wilayas, Etat...), ayant comme résultat une lourdeur des structures.

Source : Réalisé sur la base de : Vallega A., 1995, p 480.

Cette situation implique à faire des choix, parfois des arbitrages, par l'intermédiaire d'une régulation publique pour la gestion de l'espace (et des autres ressources naturelles). A cet effet, le besoin s'affirme de plus en plus de l'intervention de l'état (et autres acteurs concernés) à mettre en place des procédures de gestion de ces espaces sensibles.

## 4. Mesures et outils de gestion des territoires côtiers en Algérie :

## 4.1 Outils législatifs : un cadre juridique pour la protection et la valorisation des territoires côtiers en Algérie :

Même si l'Algérie a ratifié les conventions et accords ayant traités de la protection de l'environnement du milieu marin et côtier, l'intérêt accordé à la protection et à la valorisation du littoral se révèle récent. En effet, la loi 02-02 portant sur la thématique du littoral n'a été promulguée qu'en février 2002.

## 4.1.1 Conventions et accords relatifs à la protection de l'environnement ratifiés par l'Algérie :

L'intérêt porté à la protection des territoires côtiers Algériens est illustré par la ratification de plusieurs conventions internationales ayant l'objectif de protéger les espaces côtiers et réglementer leurs usages.

Tableau 4 : Conventions du droit international ratifiés par l'Algérie

N°	Convention internationale	Année	Décret national d'exécution de la convention
1	La convention de Ramsar	1971	Décret n° 82-439 du 11 décembre 1982
2	La convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution.	1976	Décret n° 80-14 du 26 janvier 1980
3	le protocole relatif aux aires spécialement protégées de la méditerranée	1982	Décret n° 85-01 du 5 janvier 1985
4	La convention cadre des Nations Unies pour les changements climatiques	1992	Décret n° 93-99 du 21 avril
5	Convention sur la diversité biologique	1992	1993Décret n° 95-163 du 14 juin 1995
6	Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la méditerranée (Amendement de la convention de Barcelone)	1995	Décret n° 04-141 du 25 juin 2004
7	protocole relatif aux aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée	1995	Décret n° 06-405 du 14 novembre 2006
8	Convention des nations unie sur le droit de la mer	1996	Décret n° 96-53 du 22 janvier 1996
9	Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée.	2002	Décret n° 05-71 du 13 février 2005
10	Le Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières	2008	Signé seulement (non ratifiée encore)

Source : Réalisé sur la base des décrets cités ci-dessus.

## 4.1.2 La législation nationale

La loi 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, sans aucun doute, témoigne de la volonté politique d'instaurer les conditions nécessaires au développement intégré durable des zones côtières.

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

En effet, cette loi a souligné l'importance, voire l'exigence, d'impliquer tous les acteurs. Or, la coordination des actions entre l'État, les collectivités territoriales, les organisations et les associations qui doivent œuvrer dans ce domaine y est clairement définie.<sup>14</sup>

A cette loi s'ajoute d'autres lois ayant un impact sur la gestion des territoires littoraux, à l'exemple de :

- ❖ Loi n°03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- ❖ Loi n°3-03 du 17 Février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques.
- ❖ Loi n° 03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages.
- ❖ Loi n°1-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
- ❖ Loi n°01-20 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- ❖ Décret exécutif n° 04-274 du 5 septembre 2004 fixant les conditions et les modalités d'exploitation touristique des plages ouvertes à la baignade.

4.2 Outils organisationnels de gestion et d'aménagement des territoires côtiers en Algérie

Afin d'appliquer les lois mentionnées ci-dessus, des organismes, programme et plans d'action ont été instaurés a cette fin.

4.2.1 Organismes dédiées à la gestion des territoires côtiers en Algérie :

Suite à loi 02-02, plusieurs décrets ont été promulgués donnant lieu à de nouveaux organismes (tableau 5) ayant pour objectif l'application des objectifs de la loi citée plus haut.

Tableau 5 : Institutions de la gestion des territoires côtiers en Algérie

Organismes	Décret exécutif n°	Principales missions
CNL (Commissariat national du littoral)	04-113 du 13/4/2004	Veiller sur la préservation du littoral, mettre en œuvre des mesures de sa protection, restaurer les espaces terrestres et côtiers, assister les collectivités locales et sensibiliser le public
Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières	04-273 du 2 septembre 2004	Financement des : actions de dépollution, de protection et de mise en valeur du littoral et des zones côtières ; études et des programmes de recherches, étude et expertises sur le littoral et les zones côtières ; interventions d'urgence en cas de pollution marine accidentelle.
Conseil de coordination côtière	06-424 Du 22 novembre 2006	Mobiliser l'ensemble des moyens requis pour la protection des zones littorales ou côtières sensibles ou exposées à des risques environnementaux particuliers

Source : Etablit par nous soin sur la base des décrets cités.

4.2.2 Outils de gestion et d'aménagement du littoral

Afin de mettre en œuvre la stratégie Algérienne de développement durable, des programmes d'actions sont mis en application :

PNAE-DD <sup>15</sup>	PAC <sup>16</sup>	PDAU <sup>17</sup> & POS <sup>18</sup>
Il englobait la réalisation de : - Cadastre d'occupation du littoral - Etudes sur la maîtrise de l'urbanisation sur le littoral - Actualisation du SNAT <sup>19</sup> - Soumission des ZET. <sup>20</sup>	C'est un outil de GIZC <sup>21</sup> ayant pour objet la délimitation de l'espace littoral et l'identification des sources de pollution et d'érosion	Instaurés par la loi 90-29 du 01/12/190 relative à l'aménagement et l'urbanisme, le PDAU détermine les orientations d'aménagement de territoire ainsi que la destination des sols conformément à la loi 02-02 et le PAC. Quand au POS il fixe en détails les droits d'usage du sol tout en respectant les dispositions du PDAU

Tableau 6 : Programmes d' Actions pour l'aménagement des territoires côtiers en Algérie

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

Source : Réalisation personnelle sur la base des données du PNAE-DD, ministère de l'environnement 2001, p 20 & Kacemi, 2008 p 6.

En matière de législation et de réglementation, il existe de nombreux textes relatifs à la protection des zones littorales et de leurs différentes ressources. L'application des diverses mesures qui découlent de ces textes est cependant difficile à envisager, en raison :

- De l'inadaptation également de ces textes aux réalités socio-économiques et environnementales du littoral, dans la mesure où ces dernières sont mal cernées ne serait-ce que parce que le domaine lui-même n'est pas réellement défini.
- Et surtout, de la multiplicité des usagers du littoral et donc de la difficulté sinon de l'impossibilité d'arbitrer entre les interprétations sectorielles de ces textes, sans coordonner d'abord les actions de ces usagers.

Les problèmes liés au développement relèvent de la même problématique de cohérence et de coordination, dans la mesure où les pressions et les surexploitations que subit cette zone sensible relèvent d'une logique de confrontation des intérêts sectoriels, tandis que les actions de développement consacrées aux zones marginalisées (promotion de l'agriculture surtout), sont peu efficaces, du fait de leur orientation strictement sectorielle et de leur caractère sporadique et essentiellement techniciste.

La stratégie que nécessite ce milieu sensible implique donc une vision multisectorielle et intégrée qui :

- prenne en compte la délimitation précise de ce milieu (à travers ses spécificités physiques particulières) et donc les bases de ses équilibres écologiques fondamentaux ainsi que les caractéristiques socio-économiques de chacun de ses sous-ensembles.
- et solidarise l'ensemble des actions et de programmes de développement dans la même optique d'utilisation mesurée des ressources et de promotion générale de toutes les vocations.

Il s'agit en effet, dans le strict respect du milieu naturel qu'impose le développement durable, de faire cohabiter harmonieusement sur ce littoral des activités multiples (industrie, agriculture, tourisme, pêche, commerce maritime...), des établissements humains et des infrastructures et donc, de coordonner leurs évolutions et promotions respectives dans le sens des complémentarités qui doivent obligatoirement s'imposer.

Outre la coordination et la législation rénovée et adaptée qu'exigent des actions obligatoirement solidarisées par les objectifs indissociables de protection et de valorisation que couvre l'aménagement du territoire, les disparités de cet ensemble littoral impliquent la spécification de ces actions dans des programmes différenciés de protection et d'utilisation mesurée des ressources.

## 5. Gouvernance et Gestion intégrée des zones côtières

### 5.1 La notion de gouvernance et d'intégration :

#### 5.1.1 Définition de la notion de gouvernance :

Venant du monde de l'entreprise, le terme « gouvernance » a été d'abord utilisé par « Coase »<sup>22</sup>(1937) pour désigner les mécanismes organisationnels qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants.

Ce terme revêt aujourd'hui de multiples significations selon l'approche que l'on adopte. En ce qui concerne cette recherche, nous allons prendre la notion de gouvernance dans sa déclinaison locale ou territoriale comme l'avait défini B.Pecqueur :

« Le processus de structuration d'une mise en compatibilité de différentes modalités de coordination entre les acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre un problème productif ou, plus largement, de réaliser un projet collectif de développement » .<sup>23</sup>

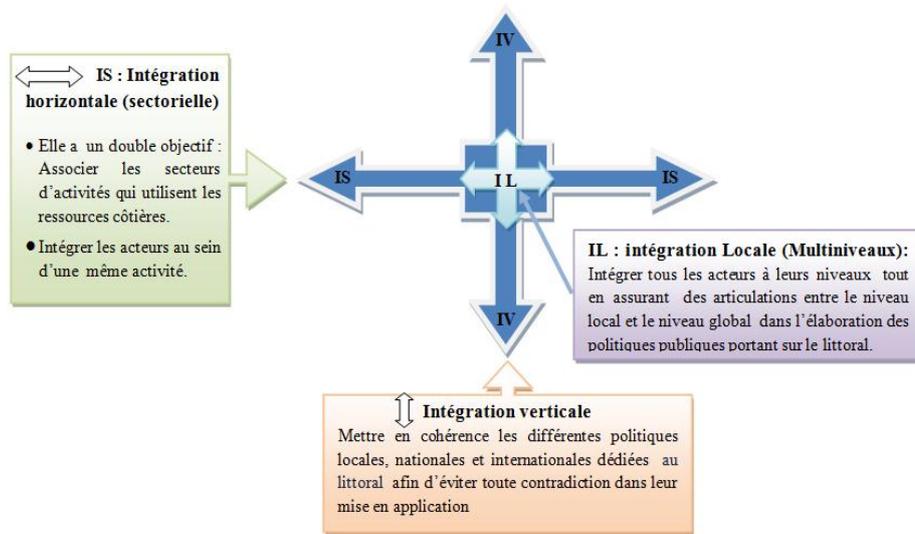
Dans ce sens, la gouvernance apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre acteurs notamment productifs et institutions locales. En outre, cette régulation, qui nécessite la compréhension des logiques des différents acteurs et leurs interrelations, ne peut se faire qu'avec l'adoption d'une approche intégrée.

### 5.1.2 Définition de la notion d'intégration :

Le terme « intégrer » Venant du latin « integrare », (synonyme à réparer, remettre en état) désigne le fait de « faire entrer dans un tout ». <sup>24</sup>

L'intégration se décline à plusieurs niveaux : Horizontal, vertical et en associant ces deux formes on obtient une intégration locale « Gouvernance multiniveaux- Gestion partagée » comme le témoigne la figure suivante :

Figure 6 : Type d'intégration locale sur les territoires côtiers



Source : Réalisation personnelle sur la base de : Meur-Ferec C.,2006 , p 159-160.

D'après la figure ci-dessus l'intégration locale est la résultante synergétique de la combinaison des intégrations Horizontale et verticales. Il s'agit de mettre en avant ; l'approche Bottom-up face à l'approche top down. Cette intégration crée un processus de régulation redéfinissant le rôle de chacun dans la gestion de la zone côtière.

Naissant de ces sillages, que le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) s'est fait naître dans le but de répondre aux besoins spécifiques que requièrent les territoires côtiers.

## 5.2 La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

Prenant le littoral comme un système permet de mieux cerner les liens entre aspects environnementaux et humains. Cette approche intégrée du littoral induit la mise en place de nouveaux modes de gestion de ce territoire rappelant la gouvernance multiniveaux <sup>25</sup>

### 5.2.1 Définition de la GIZC

La GIZC se définit comme étant : <sup>26</sup>

« Processus dynamique qui réunit gouvernements et sociétés, sciences et décideurs, intérêts publics et privés pour la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée est développée en vue de la protection et du développement des systèmes de ressources côtières. Ce processus vise à optimiser les choix à long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable »

De ce fait, la GIZC est l'application au littoral du concept de développement durable. Cette forme de gestion n'a d'autre ambition que de ménager la ressource afin que le développement

économique et social soit durable. Par ailleurs, la notion de GIZC se base sur deux concepts principaux :<sup>27</sup>

Celui de développement durable visant un développement équitable et solitaire des territoires et celui d'intégration qui a pour objectif la prise en compte de la multiplicité des aspects économiques, sociaux et environnementaux de ces mêmes territoires .

### 5.2.2 Etapes de la mise en œuvre de la GIZC

Pour la mise en place d'un processus GIZC, il faut tenir compte des étapes suivantes :

Figure 6 : Etape de la mise en œuvre d'une Stratégie GIZC



Source : François H. ; et al, 2006, p 4.

La figure ci-dessous illustre la démarche nécessaire pour amorcer un processus de concertation et de mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières. Ce modèle s'avère très flexible à tous les niveaux ayant comme objectif de susciter l'intérêt pour la gestion intégrée aux communautés, aux groupes et aux individus.

#### 1. La stratégie de la GIZC en Algérie

N'échappant pas à la tendance mondiale et méditerranéenne de la mise en place du processus GIZC, l'Algérie a affiché sa volonté d'instaurer un processus de GIZC lors de la signature du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières dans le cadre de la convention de Barcelone en 2008 - rentré en vigueur en 2013- .

#### 6.1 LA stratégie Nation de Gestion Intégrée de Zones Côtiers (SN GIZC)

La SN GIZC s'inscrit dans le cadre mis en place par les pouvoirs publics pour assurer le développement équilibré et équitable des territoires. Cette vision est déclinée dans le Schéma national d'aménagement du territoire qui a pour horizon temporel 2025.<sup>28</sup> La SN GIZC s'est donc fixée la même échéance en 2025, avec une échéance intermédiaire en 2020 pour faire le point sur les acquis et les consolidations.

Dans ce contexte, la loi littoral 02-02 est un support à la SN GIZC dans le sens où elle a déjà défini le territoire concernée par la GIZC, les acteurs concernées, et les délimitations juridiques comprenant ainsi une partie marine couvrant les eaux territoriales, et une composante terrestre qui s'étendra jusqu'aux limites administratives des wilayas côtières.

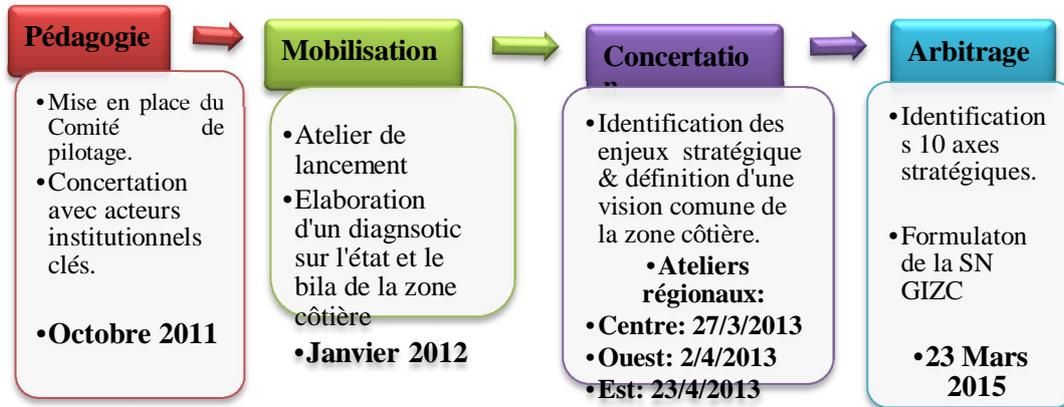
De ce fait, la SN GIZC vise à créer les conditions de l'optimisation des services écosystémiques, comme la régulation du climat, la protection des ressources en et la prévention de l'érosion et de la pollution, les contrôles biologiques, la protection des ressources génétiques ainsi que l'optimisation de la rentabilité économique sur la côte et l'amélioration de la performance environnementale des industries côtières.<sup>29</sup>

#### 6.2 Processus de GIZC

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

L'élaboration de la SN GIZC a été le fruit d'une démarche participative et concertée chapotée par le ministère d'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce processus est décrit dans la figure ci-dessous :

Figure8 : Processus d'élaboration de la SN GIZC



Source : Réalisation personnelle sur la base de « Hadj Aissa., R ; Evers., V, 2015, p 10.

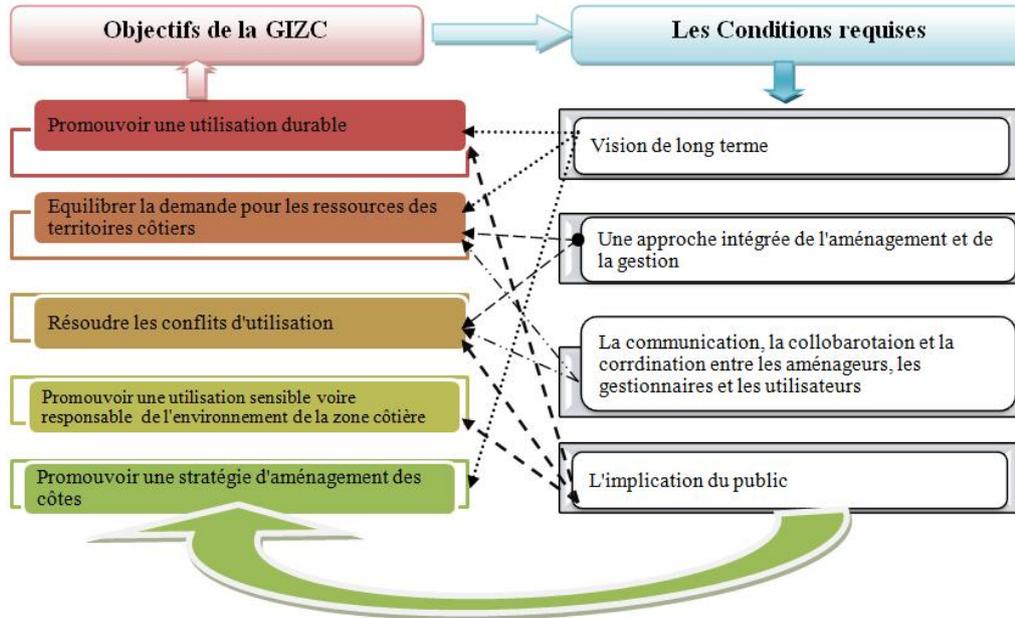
Le processus de la formulation de la SN GIZC en Algérie a identifié dix orientations stratégiques qui détermineront les domaines d'intervention prioritaires. Ces orientations stratégiques se déclinent comme suit : <sup>30</sup>

1. Consolider le cadre institutionnel et législatif, améliorer leur efficacité et renforcer la gouvernance.
2. Adapter les modes de consommation et d'utilisation des ressources naturelles littorales et des zones côtières et les modes de production.
3. Prendre appui sur le savoir et la concertation pour asseoir la décision.
4. Renforcer la veille, l'alerte, le suivi et l'évaluation environnementale dans les zones côtières
5. Assurer la connectivité des aires marines et côtières protégées à travers un réseau national effectif, efficace, dynamique et durable.
6. Renforcer les capacités humaines et adapter les formations aux besoins de la GIZC.
7. Impliquer et appuyer la société civile pour une appropriation des mesures de protection et de développement durable des zones côtières.
8. Innover, diversifier et optimiser le financement.
9. Optimiser le cadre de la coopération internationale et régionale.
10. Intégrer les risques liés aux changements climatiques dans la planification du développement socio-économique.

### 6.3 La SN GIZC : Défis & Perspectives :

Bien que la SN GIZC est venue pallier aux interférences de prérogatives définies par les lois aux différents organismes et institutions participant à la gestion des territoires côtiers, et qu'elle a respecté les règles d'intégration des acteurs dans sa conception tout en assurant la coordination des activités sectorielles au sein d'un cadre de gestion commun et acceptable pour tous les acteurs impliqués. Elle reste cependant tributaire de plusieurs conditions pour qu'elle réalise les attentes qui lui sont liées.

Figure 9 : Système GIZC



Source : Réalisation personnelle.

Par ailleurs, la mise en application de la SN GIZC requiert les conditions mentionnées ci-dessus pour atteindre les objectifs/résultats escomptés - qui sont entre autres :-

- Promotion d'un développement rationnel et d'une utilisation durable des ressources de la côte tout en préservant et protégeant la productivité et la biodiversité des écosystèmes côtiers.
- Meilleure gestion des territoires côtiers : Reconnaissance des interrelations inhérentes à l'utilisation des territoires côtiers ; anticipation et résolution de conflits d'usage ce qui permet de renforcer la coopération sectorielle.
- Efficacité en terme de coûts que pourraient engendrer des situations conflictuelles ; A ce niveau la GIZC est un moyen de prévention.

## Conclusion

Le territoire côtier Algérien est un lieu où se concentrent des activités et des acteurs ayant des logiques et stratégies souvent divergentes, mais aussi il est considéré comme une ressource attractive suscitant d'important mobilisation et /ou conflits

En effet, La zone côtière est un espace multifonctionnel, où les programmes de gestion territoriale sont nombreux. De plus, elle possède un système écologique singulier et menacé. L'interface terre-Mer attire de multiples acteurs suscitant d'importantes interactions entre le milieu naturel et la société qui l'occupe et correspond à un espace sous tensions où les conflits d'usage sont multiples.

L'Algérie a instauré un cadre législatif et organisationnel important et a mis en place également des structure d'encadrement et de financement pour ses territoires côtiers, pourtant ces efforts assignés à la gestion des milieux côtiers n'ont pas aboutis aux résultats voulus.

Cela revient notamment à la non prise en compte de l'intersectorialité qui caractérise le système littoral conjuguée à l'absence d'une structure institutionnelle avec une véritable mission de transversalité. Le CNL, qui détient une partie de cette transversalité – sur le plan théorique-, n'a pas de vraies compétences exécutives qu'il lui permette de mener des arbitrages institutionnels et techniques quand il s'agit de conflits d'usage ou de planification dans les zones côtières et littorales.

*L'efficacité des réformes éc La Gouvernance des Territoires Côtiers en Algérie*

De plus, les textes régissant les zones côtières tels que formulés, y compris les décrets d'application de la loi 02-02 ne règlent pas de manière définitive la question de la coordination et de l'arbitrage dans les zones côtières. Dans l'état actuel, ces compétences sont morcelées entre divers acteurs institutionnels.

Donc, il s'avère crucial de mettre en place d'approches basées sur le principe de la gestion intégrée et participative où les enjeux, les acteurs, les prérogatives et les missions sont clairement identifiés et la mise en œuvre de la stratégie de conservation est le résultat d'un processus participatif et d'une planification partagée qui recherche des mécanismes pertinents de conciliation entre intérêts à court, à moyen et à long termes de mesures visant à répondre à l'équation complexe développement socio-économique – préservation des écosystèmes naturels. Un développement pareil suppose et suggère qu'une série de conditions et de préalables soient réunis par les tous les autres acteurs pertinents.

## Bibliographie :

- <sup>1</sup> Grenouillet JM., « Le territoire, un produit comme un autre ? La Ressource territoriale comme facteur clé du développement durable local », thèse de doctorat, Université de Caen Basse-Normandie, 2015, France. p15.
- <sup>2</sup> Ferguène A., « Introduction du colloque international : Gouvernance locale et développement territorial », 26-27 avril 2003, université de Constantine, Algérie, p 13.
- <sup>3</sup> Bennacer N., « Gouvernance des territoires littoraux et gestion durable des ressources renouvelables : Cas de la ressource halieutique dans la baie de Béjaia », Mémoire de magister, Faculté des sciences économiques, de gestion et sciences commerciales, Université de Béjaia, 2010, p 6.
- <sup>4</sup> Dans le cadre de ce travail les termes « littoral » et « zones côtières » seront utilisés comme synonymes.
- <sup>5</sup> Bordiguel M., « Le littoral entre nature et politique », Ed. L'harmattan, Paris, 1997, p 11.
- <sup>6</sup> Précision dès à présent que les termes « littoral » et « zones côtières » seront utilisés dans le cadre de ce travail comme synonymes.
- <sup>7</sup> BRIGAND L., « La zone côtière : définitions, acteurs, usages et enjeux », in : *Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière: Actes des 5e rencontres halieutiques de Rennes 16-17 mars 2001. Actes de Colloques – IFREMER.. p 9.*
- <sup>8</sup> Belaidi T., « Contribution à l'évaluation de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : cas de Bejaia », Mémoire de Magister, faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion, université Abderrahmane Mira, Bejaia, 2011, p 48.
- <sup>9</sup> Bordiguel M., Op-cit, p12.
- <sup>10</sup> Zaoual H., « La socio-économie des territoires : expériences et théories », Ed l'Harmattan, Paris, 1998, p 73.
- <sup>11</sup> Vallega A., « Définition de la zone côtière dans les mers régionales, la géographie face aux aspects institutionnels : le cas de la méditerranée », cahais Nantais : Littoral 95, n° 47-48, 1995, p 26.
- <sup>12</sup> Ministère de l'aménagement de territoire et de l'environnement, « La stratégie nationale de GIZC pour l'Algérie », 2015, p 2.
- <sup>13</sup> Office National des statistiques (ONS), 2015, Statistiques sur l'environnement, Direction Technique Chargée des Statistiques Régionales et de la Cartographie, Alger, p 25.
- <sup>14</sup> Kasmi M., « La loi de Protection et de Valorisation du Littoral en Algérie : Un Cadre Juridique Ambitieux Toujours en Attente Le Cas Du Pole Industriel d'Arzew (Oran- Algérie) », Acte du colloque international pluridisciplinaire «Le littoral : Subir, dire, agir » - Lille, France, 2008, p 5.
- <sup>15</sup> Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable
- <sup>16</sup> Plan D'aménagement Côtier
- <sup>17</sup> Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
- <sup>18</sup> Plan d'Occupation du Sol
- <sup>19</sup> Schéma National d'Aménagement du Territoire
- <sup>20</sup> Zones d'Extensions Touristiques
- <sup>21</sup> Gestion Intégrée de Zones côtières
- <sup>22</sup> Bennacer, N., Op-Cit, p 8.
- <sup>23</sup> Leloup, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005), « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », Géographie, économie, société 7, P 323.
- <sup>24</sup> Meur-Ferec C., « De La Dynamique Naturelle À La Gestion Intégrée De L'espace Littoral : Un Itinéraire De Géographe », Document Présenté En Vue De L'habilitation A Diriger Des Recherches, Université De Nantes, France ,2006, p 159.
- <sup>25</sup> Pasquier R., et al., « Dictionnaire des politiques territoriales », Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) , 2011, p 308-309.
- <sup>26</sup> Brigand, L., « La zone côtière : définitions, acteurs, usages et enjeux ». In Grascuel D. ; & Fontenelle G., « Activité halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière », Actes des 5<sup>ème</sup> rencontres halieutiques de Rennes, 2001,p 13.
- <sup>27</sup> Pasquier R., et al., Op-cit, p 306-307.
- <sup>28</sup> Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2015, Op-Cit, p 20.
- <sup>29</sup> Idem, p 8.
- <sup>30</sup> MREE-PAP RAC/PAM, « Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières en Algérie », (Appui PAM MedPartnership, UNESCO), 2015, p 21.